

# MONS ENQUETE PUBLIQUE

## Modification des conditions particulières d'exploitation

COMMUNE DE MONS

Réf. : CCE.2020/02

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES  
MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES D'EXPLOITATION EN VERTU DE  
L'ARTICLE 65 DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Demandeur** : S.A. MD VERRE

**Objet de la demande de révision** : Modification des conditions particulières d'exploitation relatives aux rejets atmosphériques pour les émissions des NOx.

Il est demandé de modifier le paragraphe 6 de l'article 2 de l'arrêté du Collège Communal de Mons du 02/05/2019 dont la rédaction est la suivante « La seconde unité de fusion (four 52) devra être reconstruite au plus tard avant le 01.01.2021 » par « les normes de rejet en NOx seront de 800 mg/Nm<sup>3</sup> rapporté à 8% d'oxygène à partir du 01.01.2022. »

**Situation** : Rue de Baudour 2 à 7011 Ghlin

**Personne à contacter** : MOLIN Emmanuelle – 0496/52.53.20

Le dossier peut être consulté à l'administration communale  
Service Environnement – rue du Miroir, 18 à 7000 Mons à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 19-11-2020	Le <u>25-11-2020</u>	Rue du Miroir, 18 à MONS Le <u>10-12-2020 à 9H00</u>	Ad. Communale de et à Mons Grand'Place, 22 et/ou Environnement@ville.mons.be

Le bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique, relative à un établissement de catégorie C, est ouverte au sens de l'article D.29-1§5 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le Collège communal est l'autorité compétente pour décider de la révision des conditions particulières d'exploitation de l'établissement en question.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures (uniquement sur rendez-vous au 065/40.55.87).

**!!!ATTENTION !!! Prendre rendez-vous préalablement au 065/40.55.87.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès de l'entreprise via la personne de contact susmentionnée.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 19 novembre 2020



Pour le bourgmestre,  
Nicolas MARTIN,

(s)Maxime POURTOIS  
Echevin de l'Urbanisme, des Régies  
et du Stationnement.